

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
201<sup>e</sup> année  
11 décembre 2025  
n° 43 / 8108<sup>e</sup>  
pages 2081 à 2152

## CHRONIQUE / Consommation

Ordonnance du 3 septembre 2025  
sur le crédit à la consommation : le point de vue du praticien  
> Gérard Biardeaux 2097

### ÉDITORIAL

2081 L'attractivité par le droit : où sont les universités ?, Anne Rousselet-Pimont et Étienne Pataut

### ACTUALITÉS

- 2084 Crédit à la consommation (réforme) : publication d'une ordonnance corrective
- 2085 Société anonyme (conseil d'administration) : commission d'un abus de pouvoirs
- 2085 Offre publique de retrait (affaire « Bolloré-Vivendi ») : notion de contrôle de fait
- 2086 Acte de spoliation (nullité) : mesure exorbitante de droit commun
- 2088 Terrorisme (indemnisation des victimes) : qualification de victime par le juge civil
- 2091 Terrorisme (apologie) : contrôle de proportionnalité

### POINT DE VUE

- 2094 Retour sur les limitations de responsabilité en matière de transport ferroviaire de passagers, Jean-Denis Pellier

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2104 **Panoramas** : Droit du numérique, Nicolas Binctin, Amélie Favreau, Alexandra Mendoza-Caminade et Christian Le Stanc
- 2115 Concurrence interdite – Concurrence déloyale et parasitisme, Centre de droit économique et du développement Yves Serra (EA n° 4216)  
**Notes** : Dieseltgate : la résolution pour inexécution au soutien de l'environnement, Civ. 1<sup>re</sup>, 24 sept. 2025
- 2130 • avis Renaud Salomon
- 2136 • note Thomas Genicon
- 2147 La circulation sous conditions de la clause attributive de juridiction en droit international privé européen, note sous CJUE 23 oct. 2025, Lilian Larribère

### ENTRETIEN

- 2152 Anne-Blandine Caire – Trois questions sur la violence vicariante



Lefebvre Dalloz



Tél. rédaction 07 86 62 03 57  
recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,  
LEFEBVRE SARRUT  
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie  
542 052 451 RCS Nanterre

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
JULIEN TANGUY,  
représentant permanent de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,  
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,  
HÉLÈNE HOCH

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

## DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

### RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KRAVEL (01 40 64 53 79)

### CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : Patrick VERDON

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

## ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice  
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER  
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI  
Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 234,20 € TTC

Étranger : 1 304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Décembre 2025

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié  
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Anne Rousselet-Pimont et Étienne Pataut

L'attractivité par le droit : où sont les universités ?



## ACTUALITÉS

2084

### DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Obligation de non-concurrence :

preuve à la charge du créancier,  
Com. 3 déc. 2025

Consommation

Crédit à la consommation (réforme) :

publication d'une ordonnance corrective

Société et marché financier

Société anonyme (conseil d'administration) :

commission d'un abus de pouvoirs,  
Com. 26 nov. 2025

Offre publique de retrait (affaire « Bolloré-  
Vivendi ») : notion de contrôle de fait,

Com. 28 nov. 2025

2086

### DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Acte de spoliation (nullité) :

mesure exorbitante de droit commun,  
Civ. 1<sup>re</sup>, 26 nov. 2025

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat à durée déterminée (résiliation) :

réparation du préjudice, Com. 3 déc. 2025

Vente (obligation de conseil) : entreprise

de pompes funèbres, Civ. 1<sup>re</sup>, 3 déc. 2025

Terrorisme (indemnisation des victimes) :

portée de la décision du juge pénal,  
Ass. plén., 28 nov. 2025

Terrorisme (indemnisation des victimes) :

qualification de victime par le juge civil,  
Ass. plén., 28 nov. 2025

2089

### DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail en général (jouissance paisible) :

action en exécution forcée,

Civ. 3<sup>e</sup>, 4 déc. 2025

### Construction-Urbanisme

Sous-traitance (cautionnement) :

durée de l'engagement de la caution,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 27 nov. 2025

Sous-traitance (délégation de paiement) :

exécution des travaux sous-traités,  
Civ. 3<sup>e</sup>, 27 nov. 2025

2090

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Données personnelles (responsable  
du traitement) : place de marché en ligne,  
CJUE 2 déc. 2025

Conflit de lois (Rome I) : achats

de produits financiers par un consommateur,  
CJUE 4 déc. 2025

2091

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Terrorisme (apologie) : contrôle  
de proportionnalité, Crim. 2 déc. 2025

Procédure pénale

Inéligibilité (exécution provisoire) :  
constitutionnalité sous réserve du régime,  
Cons. const. 5 déc. 2025

2093

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Comité social et économique :  
accès à la base de données économiques  
et sociales, Soc. 3 déc. 2025

2093

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (plateforme en  
ligne) : action représentative, CJUE 2 déc. 2025

Le prochain numéro du Recueil  
paraîtra le 25 décembre 2025





## POINT DE VUE

2094

Retour sur les limitations de responsabilité  
en matière de transport ferroviaire de passagers  
par Jean-Denis Pellier



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

2097

Ordonnance du 3 septembre 2025 sur le crédit  
à la consommation : le point de vue du praticien  
par Gérard Biardeaud

### PANORAMAS

2104

Droit du numérique  
octobre 2024 – octobre 2025  
par Nicolas Binctin, Amélie Favreau,  
Alexandra Mendoza-Caminade  
et Christian Le Stanc

2115

Concurrence interdite – Concurrence déloyale  
et parasitisme  
octobre 2024 – octobre 2025  
par le Centre de droit économique  
et du développement Yves Serra (EA n° 4216)

### NOTES

*Dieselgate* : la résolution pour inexécution au soutien  
de l'environnement, Civ. 1<sup>re</sup>, 24 sept. 2025

2130

avis Renaud Salomon

2136

note Thomas Genicon

2147

La circulation sous conditions de la clause attributive  
de juridiction en droit international privé européen,  
note sous CJUE 23 oct. 2025  
par Lilian Larribère



## ENTRETIEN

2152

Anne-Blandine Caire –  
Trois questions sur la violence vicariante

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :  
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :  
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :  
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :  
5 500 signes (références entre parenthèses).